

Sujet : [INTERNET] enquête publique pour le parc agrivoltaïque de Dirol - germenay

De : francis w

Date : 18/10/2022 22:57

Pour : pref-icpe-contact-public@nievre.gouv.fr

Chassy le bas

Vignol

le 18 octobre 2022

Enquête publique pour le parc agrivoltaïque de DIROL - GERMENAY

A l'attention de madame Coste, commissaire enquêteur

Madame le commissaire enquêteur,

au regard de :

- 1 - L'industrialisation de terres agricoles par des panneaux photovoltaïques.
- 2 - La multiplication, pour cause de manne financière largement subventionnée, de telles projets, donnera à nos paysages une allure, certes un peu moins sinistrée que celle des départements de fortes implantations éoliennes, mais une banalisation de fort impact négatif sur un tourisme de nature appelé à se développer.
- 3 - la forte dévalorisation des propriétés immobilières causée par la proximité des parcs ENRs, est évidente et importante. Je me suis installé dans la région, il y a cinq ans pour travailler et jouir de la nature. Si j'avais vu des éoliennes ou des parcs photovoltaïques dans la Nièvre, où j'ai passé, chez mes grands parents bourguignons, toutes mes vacances d'enfance, j'aurais été voir ailleurs.
- 4 - Les énergies dites renouvelables, à l'exception de l'hydraulique, sont par essence, aléatoires. Planter de tels systèmes relève de l'inconscience politicienne. Jamais, les systèmes dits renouvelables ne pourront garantir la production de 50% de l'énergie électrique nécessaire à la France, ainsi qu'il est envisagé à horizon 2050. L'expérience allemande montre que les ENRs ne dispensent pas des centrales à énergies fossiles, bien au contraire.
- 5 - La réalité de la production d'électricité par le photovoltaïque, est surestimée dans les dossiers de présentation. Ces estimations ne tiennent pas compte de la variation journalière de l'ensoleillement, de la diminution drastique de la production dès qu'il pleut (30% de la valeur nominale) ou que la couverture nuageuse est importante (50% de la valeur nominale), ou qu'il fait plus de 25°C (0,4% de moins de production par degré supplémentaire).
- 6 - L'arrêt complet de la production dès qu'il fait nuit, bien sur.
- 7 - L'absence de données sur trente ans concernant la variation de production des panneaux en conditions réelles, fonction de l'âge. (éolien : diminution de 30% de production au bout de 10 ans).
- 8 - La biodiversité, tant citée dans les discours politiques, sera à nouveau mise à mal par ces surfaces mortes.
- 9 - L'agrivoltaïsme est un concept très abstrait. Les agriculteurs verront vite que cela ne rapporte rien. Ils cesseront vite de tenter d'exploiter ces terrains entre et sous les panneaux. On parle de fourrage, à cause de l'abri des panneaux. Le prix du fourrage est d'environ 100€ la tonne, le blé 350€ la tonne... D'autant que le prix du fourrage risque fort, si développement des parcs agrivoltaïques il y a, de descendre encore par une offre trop importante.
- 10 - L'idée, à priori généreuse, d'aider de jeunes agriculteurs à s'installer, est à nuancer. Elle permettra seulement de faciliter la reprise familiale de l'exploitation. Car il faut déjà avoir suffisamment de terres pour aller vers ces projets.
- 11 - Concernant la maintenance, tout à fait systématique, à avoir sur tout système électromécanique commandé par informatique-microcontrôleur, j'émet de sérieux doutes quant à la mise en oeuvre d'une telle maintenance, devant prendre plusieurs jours par an, pendant la durée de vie supposée du parc.

12 - Les contrats, avec les institutions et particuliers propriétaires ne peuvent être garantis sur la durée de vie envisagée de tels projets (30 ans). Il y aura des renégociations, liés aux rachats, échanges, dissolutions des sociétés.

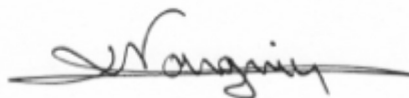
13 - Le démontage du parc en fin de vie. Il y a aux USA 14 000 éoliennes qui rouillent sur pied. Je doute là aussi que le recyclage soit effectif, car trop cher à démonter avec les précautions nécessaires. Nous avons déjà le problème avec de simples tuiles de pays sur nos toitures. Démonter, trier, sans briser, les panneaux photovoltaïques est bien plus complexe que de simples tuiles de pays.

14 - ENRs : Il reste que l'exploitation de l'énergie photovoltaïque pourrait être implantée sur les terrains déjà industrialisés (bordures d'autoroute, parkings, zones de grandes toitures...). On peut aussi envisager une mise en oeuvre plus performante de l'énergie hydraulique du morvan. Vu le peu d'efficacité et le coût exorbitant du solaire et de l'éolien, il serait largement rentable, pour un budget équivalent, d'étudier et réaliser une amélioration du rendement de la production d'électricité venant de l'hydraulique installée sur les lacs du morvan. Notons, que contrairement aux autres ENRs, qui ne fournissent que 7% de l'électricité consommée, l'hydraulique en France fournit 12% de l'électricité consommée, et c'est une énergie contrôlable.

En conclusion :

je soussigné Francis W habitant CHASSY LE BAS - VIGNOL, déclare être formellement opposé au parc agrivoltaïque de DIROL GERMENAY, ainsi qu'à tout autre projet photovoltaïque et éolien détruisant, dévalorisant pour de longues années les terres agricoles, les paysages et le patrimoine construit de la Nièvre.

— GraphiqueCollé-1.png —



PS : ci-joint, une reprise du texte en format Word

— Pièces jointes : —

GraphiqueCollé-1.png	14,3 Ko
argumentaire enquête agrivoltaïque Dirol Germenay -	500 Ko